



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, le 27 février 2012, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents:

M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente:

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1

Sont également présentes:

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2012;

**RÉSOLUTION  
2012-02-073**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 janvier 2012;
- 2.2.- Appui à IDNR-TV : Satellite;

### 3.0. - URBANISME

- 3.1.- Demande de dérogation mineure d'Ambulances Abitémis inc. au 1290, rue Royale;
- 3.2.- Demande de barrage routier : Fondation Mira inc.;
- 3.3.- Demande de branchement à Hydro-Québec : Projet de développement au nord du chemin du Camping;
- 3.4.- Embauche d'un inspecteur en bâtiment;
- 3.5.- Abroger la résolution 2012-02-061 Demande d'exemption de certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres : Les Développements des Grands Ducs MFP inc.;

### 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Adoption de l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;
- 5.2.- Avis de motion concernant la tarification des services des loisirs;
- 5.3.- Octroi de l'appel d'offres 2012-03 Centre Michel Brière - changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle;
- 5.4.- Adoption du Guide de l'employé : Secteur aquatique;
- 5.5.- Motion de félicitations pour Ma Fête de l'Arctic;

### 6.0.- TRAVAUX PUBLICS

### 7.0.- SERVICE TECHNIQUE

- 7.1.- Autorisation de paiement no 3 pour Les Construction De Castel : Construction du garage aux travaux publics;
- 7.2.- Adoption de l'entente de principe travaux au cimetière : Aménagement de la rue Pépito et de la 3<sup>e</sup> Avenue;
- 7.3.- Autorisation de paiement no 3 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de ruelles – phase 2011;
- 7.4.- Prix des terrains : Projet de développement au nord du chemin du Camping;
- 7.5.- Adoption de la déclaration du demandeur ou titulaire d'une autorisation délivrée par le ministre en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) : Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Comité des Fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic : Dépôt des procès-verbaux du 10 et du 16 février 2012;

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 janvier 2012

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 janvier 2012.

2.2.- Appui à IDNR-TV : Satellite

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION  
2012-02-074

RÉSOLUTION  
2012-02-075

RÉSOLUTION  
2012-02-076



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'APPUYER IDRN-TV dans leur demande afin que leur station soit diffusée auprès de Bell TV;

Adoptée.

### 3.0.- URBANISME

À 20h02, M. le maire André Vezeau se retire.

M. Martin Ferron prend la parole en tant que maire suppléant.

RÉSOLUTION  
2012-02-077

### 3.1.- Demande de dérogation mineure d'Ambulances Abitémis inc. au 1290, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 1290, rue Royale (lot # 4 170 512, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de construction amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une entrée charretière de 27 mètres de largeur au lieu de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est nécessaire pour permettre une accessibilité sécuritaire aux nouvelles pompes à essence ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur de ±27 mètres pour une entrée charretière sur la rue des Pins, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

À 20h03, M. le maire André Vezeau reprend son siège à la table du conseil.

RÉSOLUTION  
2012-02-078

### 3.2.- Demande de barrage routier : Fondation Mira inc.

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb et la Fondation Mira inc. ont fait parvenir une demande de colportage pour le vendredi 11 mai 2012 aux jonctions des rues Royale et Lasalle de 10h00 à 16h00;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de colportage telle que libellée et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION

### 3.3.- Demande de branchement à Hydro-Québec : Projet de



2012-02-079  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### développement au nord du chemin du Camping

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à un projet de développement au nord du chemin du Camping;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de branchement à Hydro-Québec pour le projet de développement au nord du chemin du Camping;

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit formulaire d'acceptation des coûts préliminaires de la contribution aérien, sous le numéro d'intervention DCL-21093447;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-02-080

### 3.4.- Embauche d'un inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'embaucher M. Marc Daguerra à titre d'inspecteur en bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER M. Marc Daguerra à titre d'inspecteur en bâtiment aux conditions prévues à la convention collective des cols blancs;

QUE la durée de la période de probation est de six (6) mois ;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2012-02-081

### 3.5.- Abroger la résolution 2012-02-061 Demande d'exemption de certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres : Les Développements des Grands Ducs MFP inc.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption de certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres ne doit pas être faite par madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, mais bien par le promoteur ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2012-02-061 Demande d'exemption de certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres : Les Développements des Grands Ducs MFP inc.;

Adoptée.

### 4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 5.0.- LOISIRS ET CULTURE



**RÉSOLUTION**  
No de résolution  
**2012-02-082**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**5.1.- Adoption de l'entente du partenaire de formation avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;**

CONSIDÉRANT QUE l'entente du partenaire de formation avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente du partenaire de formation avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, telle que présentée;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

**5.2.- Avis de motion concernant la tarification des services des loisirs**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à tarifier les services des loisirs.

**RÉSOLUTION**  
2012-02-083

**5.3.- Octroi de l'appel d'offres 2012-03 Centre Michel Brière - changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant le changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle au Centre Michel Brière, appel d'offres 2012-03, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 22 février 2012;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
CIMCO Réfrigération	114 800 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de CIMCO Réfrigération au prix de 114 800 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture de la soumission relative au changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle au Centre Michel Brière, appel d'offres 2012-03, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de CIMCO Réfrigération au prix de 114 800 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-02-084**

**5.4.- Adoption du Guide de l'employé : Secteur aquatique**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Guide de l'employé – Secteur aquatique, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-02-085**

**5.5.- Motion de félicitations pour Ma Fête de l'Artic**

CONSIDÉRANT QUE Ma Fête de l'Artic du 24 au 26 février 2012 a été un succès;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER le Comité d'organisation ainsi que tous les bénévoles qui ont travaillé à Ma Fête de l'Artic du 24 au 26 février 2012;

Adoptée.

**6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

**7.0.- SERVICE TECHNIQUE**

**RÉSOLUTION  
2012-02-086**

**7.1.- Autorisation de paiement no 3 pour Les Construction De Castel :  
Construction du garage aux travaux publics**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 3 de Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par le Service technique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 3 à Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics pour un montant de 59 945,42 \$ après la retenue de 10 % prévue au contrat (taxes incluses), conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-02-087**

**7.2.- Adoption de l'entente de principe travaux au cimetière :  
Aménagement de la rue Pépito et de la 3<sup>e</sup> Avenue**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire obtenir l'autorisation à procéder à des travaux sur une partie de l'immeuble dont l'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda détient des droits de propriété, et ce, dans le cadre de l'aménagement de la rue Pépito et de la 3<sup>e</sup> Avenue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente de travaux relatifs à l'aménagement de la rue Pépito et de la 3<sup>e</sup> Avenue sur une partie du cimetière de la Ville de Malartic avec l'Évêque catholique romain de Rouyn-Noranda ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-02-088**

**7.3.- Autorisation de paiement no 3 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de ruelles – phase 2011**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 3 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles – phase 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 3 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles - phase 2011 pour un montant de 71 788,45 \$ après la retenue de 10 % prévue au contrat (taxes incluses), conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-02-089**

**7.4.- Prix des terrains : Projet de développement au nord du chemin du Camping**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE DÉCRÉTER le prix de vente des terrains du projet de développement au nord du chemin du Camping au prix de 6,25 \$/pied carré plus les taxes;

DE FAIRE la publicité nécessaire afin de vendre les terrains ;

D'EXIGER d'un futur acquéreur un dépôt de 10 % pour la réservation du terrain et une promesse d'achat signée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2012-02-090**

**7.5.- Adoption de la déclaration du demandeur ou titulaire d'une autorisation délivrée par le ministre en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) : Certificat d'autorisation du**





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Malartic tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude;

Adoptée.

**8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**9.1.- Comité des Fêtes du 75<sup>e</sup> de Malartic : Dépôt des procès-verbaux du 10 et du 16 février 2012**

Dépôt à titre d'information.

**10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**12.0. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

**14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h13

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE**

**ME CLAUDYNE MAURICE  
GRÉFFIÈRE**

**RÉSOLUTION  
2012-02-091**